

Conseil Municipal **15/05/2018**

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session extra-ordinaire s'est réuni à 20 heures 30 le 15 Mai 2018, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FLORES, Maire.

Présents :

Jean Louis FLORES, Maire

Laurent BODHUIN, Michel BRISSET, Jean-Jacques VERAGEN, Thomas HAROUN Maires Adjoints,

Michèle BUNEL, Guylaine LAROYE, Gilles DUPUY, Elisabeth MASSON, Claudine DOMPS, Bruno BARBE .

Absents excusés : Claudine FLORES qui a donné procuration à Thomas HAROUN
David YOU qui a donné procuration à Laurent BODHUIN.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques VERAGEN

La séance est ouverte à 20h36

Lecture et approbation du Compte rendu de Conseil Municipal du 13/04/2018

Délibérations :

Contrat rural 2018 (annule et remplace la délibération n°21/2018)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1) Groupe Mairie/École pour 61 000 € H.T.
- 2) Réaménagement de la place au Monument aux Morts pour 120 225 € H.T.
- 3) Chemin piétonnier pour 48 860 € H.T.
- 4) Mise aux normes sanitaires salle polyvalente pour 27 500 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à 257 285 € H.T. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur Thomas HAROUN et Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations

liées au contrat,

- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **sollicite** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 257 585 € pour un montant plafonné à : 370 000 €
- **décide** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur GUILLEMINOT de l'agence en Perspective, pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et/ou le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

Décision Modificative n°1/2018

Vu le budget primitif 2018,

Considérant que lors de l'élaboration du BP 2018 il a été omis de porter des crédits au compte 202 Frais de réalisation de documents d'urbanisme et numérisation cadastral,

Considérant qu'il faut modifier le BP afin de pouvoir régler les factures concernant l'élaboration du PLU,

Le Maire propose au Conseil Municipal le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 202 Frais réalisation documents d'urbanisme et numérisation cadastral (investissement)		7 000 €
D 2182 matériel de transport (investissement)	7 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces mouvements de crédit.

Autorisation à M.le Maire pour signer les avenants aux contrats de protection social complémentaire.

Vu la délibération communale n°31.2013 en date du 21/12/2013 concernant la protection sociale pour les employés communaux,

Vu les conventions signés avec le CIG pour les risques santé et prévoyance,

Le CIG nous informe :

Conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le CIG a conclu plusieurs conventions de participation sur les risques santé et prévoyance, dont la première a pris effet le 1^{er} janvier 2013. C'est dans ce cadre que notre collectivité participe actuellement au financement à la protection sociale complémentaire de ses agents par le biais de la convention de participation Prévoyance et/ou Santé du CIG de la Grande Couronne qui arrivera à échéance au 31/12/2018.

A la demande de nombreuses collectivités, le CIG a mis en concurrence et conclu une deuxième convention de participation, à effet au 1^{er} janvier 2014.

Aussi, afin de faire coïncider les termes des deux conventions, et comme le permet l'article 19 du décret susmentionné, les conventions de participation peuvent être prorogées pour des motifs d'intérêts général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

Il a donc été décidé par le Conseil d'Administration du CIG de prolonger la première convention de participation, jusqu'au 31 décembre 2019. Cette prorogation permet notamment une meilleure mutualisation du risque et ainsi pérenniser l'équilibre du dispositif.

Eu égard à l'aménagement de la durée de la convention de participation, cette prorogation entraîne la signature d'un avenant à la convention susmentionnée.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer ces avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire a signer ces avenants.

Points Divers

SIAEP :

Dans un courrier du 30 avril dernier le Président du SIAEP fait savoir à Monsieur le Maire que le SIAEP ne reviendra pas sur sa délibération du 10/10/2016 concernant le transfert des excédents de la compétence assainissement.

Monsieur le Maire indique qu'aucune délibération modificative ne sera prise non plus par le Conseil Municipal.

Ile de France Mobilité :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'Ile-de-France Mobilité proposant un service public de location de bicyclettes électriques sur les territoire d'Ile-de-France.

Le service prend la forme d'une concession de service public et a vocation à être disponible sur tout le territoire d'Ile-de-France.

Au vu des faibles équipements (pistes cyclables) aux alentours du village, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

SIAEP Contrôle hydrants :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier du SIAEP concernant les tarifs qu'ils proposent pour le contrôle des hydrants.

Des précisions sur ces tarifs vont être demandés afin de prendre une décision quant à la signature ou non d'une convention de gestion entre le SIAEP et la commune pour ces contrôles.

A10 Gratuite :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle manifestation de l'association A10 gratuite aura lieu au péage de DOURDAN le 31 mai prochain. Il invite les membres du Conseil Municipal à venir participer à celle-ci afin de distribuer, aux usagers, des tracts d'information.

Visite de la Députée Mme BERGER :

Aurore BERGER rencontrera le Maire et les membres du Conseil Municipal fin mai en mairie.

Véhicule abandonné :

Une carcasse de voiture a été retrouvée le long de la ligne TER vers la ferme de Villeray. La gendarmerie d'Ablis se charge de retrouver le propriétaire afin de savoir à qui aura la charge de faire évacuer le véhicule.

Inauguration du jardin partagé :

L'inauguration du jardin partagé se déroulera le samedi 02 juin à 11h00 au terrain multi-sports. Les Boinvillois seront conviés via un tract qui sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres.

Participation Citoyenne :

Monsieur l'Adjudant chef gendarme BODIN est venu présenter au Conseil Municipal l'opération participation citoyenne.

L'opération "Participation Citoyenne", consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Le dispositif vise à:

- rassurer la population
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité

Elle est mise en place par la signature d'une convention entre la gendarmerie et la commune ainsi que l'installation aux entrées de village et hameaux de signalétique dissuasive.

Les effets attendus sont de privilégier les liens entre la population, les élus et la gendarmerie, renforcer le lien sociale et une baisse de la délinquance.

Le Conseil Municipal souhaite organiser une réunion publique avant le mois de Juillet soit avant les grandes vacances d'été en partenariat avec la gendarmerie afin de présenter ce projet aux Boinvillois.

Fin de la séance à 22h15